



# Plan de sobriété énergétique

**Date : 19/10/2022**

## Préambule

La Ville de Joué-lès-Tours prend toute la mesure des enjeux sociétaux actuels et de la crise énergétique que nous connaissons et subissons.

C'est pourquoi, en concertation avec mes adjoints, ici présents, et les services administratifs de la ville, nous avons élaboré un plan de sobriété énergétique qui comprend plusieurs mesures **réalistes, pragmatiques et proportionnées aux besoins de chaque Jocondien.**

Rappelons que notre Ville n'a pas attendu ce contexte pour mettre en place des actions vertueuses en faveur de l'environnement.

- En effet, la ville de Joué-lès-Tours mène depuis plusieurs années des actions concrètes sur l'éclairage public et celui de des bâtiments municipaux, notamment avec le remplacement progressif des lampes à sodium et à iodures métalliques par des lampes LED, moins énergivores. A ce jour, les lampes LED représentent 31% du parc lumineux de la ville, et la volonté municipale a toujours été de persévérer dans ce domaine. Pour rappel, la Ville compte 7297 points lumineux.
- Depuis 2019, la Ville a installé une chaufferie biomasse. En plus d'utiliser une énergie renouvelable, via le bois, elle permet aujourd'hui de contenir l'envolée des prix du gaz, qui sans elle, auraient été multipliés par trois. Je veux rappeler et marteler que cet investissement nous protège. C'est un bienfait pour la Ville, qui l'utilise, et pour les habitants des logements qui en bénéficient.
  - *Par ailleurs, la ville de Joué-lès-Tours a procédé à un marché public sur le gaz qui se terminera au 31 décembre 2023, en respect du contrat, elle n'est donc pour le moment pas impactée par une fluctuation du prix.*
- Nous installons des ombrières photovoltaïques de parking. Des installations sont d'ailleurs prévues la semaine prochaine à l'Espace Clos-Neuf.
- La ville est dotée d'une flotte de 7 véhicules électriques et de 8 vélos électriques. Plusieurs bâtiments municipaux sont équipés de bornes de recharge : hôtel de ville, services techniques, CTM, La Borde, Clos Neuf, les locaux administratifs des services techniques sur le boulevard Jean Jaurès). **La règle est claire** : nous investissons systématiquement dans l'électrique. La mobilité à énergie fossile est désormais une exception au sein du parc automobile de la Ville.

**Nous avons donc mis sur les rails un train de mesures qui devra mener à davantage de sobriété à court, moyen et long terme.**

### **Les mesures à court terme**

1. Le début de la période de chauffe dans les structures de la ville sera décalé. La mise en route du chauffage sera effective après les vacances de la Toussaint, **soit à compter du 7 novembre 2022.**
  - a. La température maximale de chauffe sera fixée à 19°C.
  - b. *A noter qu'une journée moyenne de chauffage pour l'ensemble des bâtiments de la ville sur la saison de chauffe 2021/2022 coûte environ 6800 € TTC par jour. Sur la saison 2022/2023, l'estimation serait de 7200 € par jour, soit une augmentation d'environ 56 000 euros.*
2. Généralisation de la température à 14°C dans les gymnases, soit 2° en moins - **Mise en œuvre à partir du 24 octobre 2022**
3. Diminution d'un degré de la température de l'eau à la piscine Bulle d'O et de deux degrés la température de l'air, idem pour la Piscine Alouette - **Mise en œuvre à partir du 24 octobre 2022** (*il faudra prévoir un court temps d'inertie mais la température de l'eau souhaitée sera rapidement effective*).
4. Extinction des lumières des bâtiments municipaux à partir de 22h - **Mesure déjà effective**
5. Extinction du panneau lumineux d'information de l'Hôtel de Ville à 21h, les panneaux numériques JC DECAUX de 1h à 6h du matin et le panneau de l'Espace Malraux à partir de 23h - **Mise en œuvre à partir du 24 octobre 2022 pour le panneau à l'Espace Malraux et déjà effectif pour les autres**

## Les mesures à moyen terme

6. Lors des vacances de Noël, fermeture de certaines structures municipales (Espace Malraux, Espace Tremplin, Espace Clos Neuf, les services techniques du Boulevard Jean Jaurès, Bulle d'O) et regroupement des agents qui ne seront pas en congés dans les locaux les mieux adaptés, par exemple à l'Hôtel de Ville, dans l'open space des élus ou les bureaux des adjoints.
7. Nommer un référent énergie par service ou bâtiment au sein de la collectivité - **La mise en place se fera en concertation avec les responsables de service et pourra être effective durant le mois de novembre.**
8. Inciter les associations qui utilisent nos structures municipales à nommer un ambassadeur énergie qui devra encourager et sensibiliser les adhérents aux éco-gestes. En ce sens, un courrier a d'ores et déjà été envoyé aux présidents des associations sportives et non sportives de la ville pour les en informer. Les directeurs d'école du 1<sup>er</sup> degré, dépendant de l'Éducation nationale, seront également sensibilisés aux coûts de l'énergie et aux efforts applicables à tous.
9. Organisation d'une conférence sur la sobriété énergétique à l'échelle métropolitaine en collaboration avec la Ville de Tours et Tours Métropole Val de Loire.

*Avec Emmanuel Denis, Maire de Tours, nous annonçons la tenue prochaine d'une conférence sur la sobriété énergétique. A l'initiative conjointe de Tours Métropole Val De Loire et de la Ville de Tours, sur ce sujet majeur, il nous semble particulièrement important que nos deux collectivités se mobilisent. Cette démarche associera le monde économique et social, les producteurs et fournisseurs d'énergie et les citoyens. Nous n'oublions évidemment pas le Conseil régional Centre Val de Loire ainsi que le Conseil départemental d'Indre-et-Loire qui ne manqueront pas d'apporter leurs contributions à l'échelle de leurs compétences. Je ne doute pas que tous les acteurs et décideurs sauront répondre présents et s'engager pour l'avenir de notre territoire.*

## Les mesures à long terme

10. Mise en place d'ateliers de sensibilisation et de pédagogie auprès des commerçants, entreprises et particuliers qui souhaitent adopter des éco-gestes ou obtenir des conseils personnalisés pour rénover leur bâtiment (ARTEMIS)
11. Poursuivre et amplifier les actions vertueuses menées depuis plusieurs années, dont certaines ont été précitées

Bien entendu, ces mesures seront adaptables selon l'évolution de la situation.

Pour autant, **la course à la sobriété ne doit pas nuire à la sécurité, à la santé et au bien-être** des jocondiens et jocondiennes.

**Aussi, nous maintiendrons l'éclairage public, dans tous les quartiers de la ville, aux horaires habituels, ainsi que les illuminations de Noël, à l'exception près qu'elles ne seront pas allumées le matin et que nous les éteindrions à 23 heures (sauf le 24 et le 31 décembre).**

Ces choix sont forts et assumés.

### **S'agissant de l'éclairage public :**

Sur la base du diagnostic de janvier 2022 et en partant sur une extinction de 23h à 5h, voici les estimations des économies d'énergie annuelle par Quartier :

- Le Lac : 25 000 €
- Centre : 20 000 €
- Morier : 10 000 €
- Grande Bruere : 12 000 €
- Rabière : 34 000 €
- Vallée Violette : 17 000 €
- Sud : 28 000 €

**Soit une économie annuelle totale de 146 000 euros (Économie pour TMVL et non pour la Ville qui, elle, investit plusieurs millions pour moderniser et rendre plus vertueux son éclairage public)**

### **Pour les illuminations de Noël :**

*Le coût d'installation et de désinstallation des illuminations s'élève pour cette année à 77 500 euros (Eiffage). A ce montant, on peut ajouter les frais de maintenance en période d'illumination, soit 5000 à 10 000 euros, et environ 36 000 euros pour les réparations faites en régie par les agents en période de non illumination. Au total, on peut donc estimer que le coût total (hors dépenses électriques) d'une session d'illuminations coûte, par an, environ 120 000 euros. Cette année, nous avons laissé les illuminations dans les rues qui ont été nouvellement dotées l'an passé, soit l'Avenue du Lac, Place Jean Nicolas Bouilly, Mail de la Jocondie, Rue Maryse Bastié et Rue de Chérizy. A noter enfin que chaque année, il est dépensé 30 000 euros en achat de nouveaux motifs (nouvelles rues équipées) et en renouvellement de motifs.*

**Nous n'utiliserons pas le télétravail (travail à distance) comme mesure de sobriété énergétique. En effet, de mon point de vue, cela reviendrait à faire supporter par les agents le coût de l'énergie.**

### **En conclusion, et en toute transparence,**

Si la mise en place de ces mesures est vertueuse pour l'environnement, elle est avant tout économique. La crise énergétique va impacter lourdement les finances de la ville qui devra intégrer dans son budget primitif en 2023 la hausse substantielle des coûts de l'énergie (une hausse de 3 millions d'€ sur la facture d'électricité).

Pour autant, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. *Pour information, une hausse d'un point de tous les impôts (taxe foncière sur le bâti et non bâti et taxe d'habitation pour ce qu'il en reste, représenteraient près de 520 000€ de recettes supplémentaires.*

Nous allons nous recentrer sur les compétences transférées à notre collectivité, définies dans la loi Defferre de 1982.

Bien entendu, nous continuerons à œuvrer au service des habitants et nous resterons fidèles à nos engagements, notamment dans le domaine social et en faveur de la solidarité. Nous ne baisserons pas les subventions attribuées aux associations mais nous leur demandons dès à présent d'être vigilants dans l'utilisation des équipements municipaux.

Si par toutes ces mesures la Ville de Joué-lès-Tours envoie un signal fort en faveur de la sobriété, Frédéric Augis, maire de Joué-lès-Tours, appelle à la responsabilité de tous. **C'est tous ensemble que nous passerons ce cap !**